



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019, À 20 h, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

| | | |
|-----|-----------------|-------------|
| M. | Yves Montigny | Maire |
| M. | Sylvain Girard | Conseiller |
| M. | Réjean Girard | Conseiller |
| M. | Alain Charest | Conseiller |
| M. | Mario Quinn | Conseiller |
| M. | Alain Chouinard | Conseiller |
| M. | Onil Lévesque | Conseiller |
| Mme | Viviane Richard | Conseillère |
| Mme | Martine Salomon | Conseillère |

EST ABSENT :

| | | |
|----|--------------------|-------------------|
| M. | François Corriveau | Directeur général |
|----|--------------------|-------------------|

SONT AUSSI PRÉSENTES :

| | | |
|-----|-----------------|--------------------------------------|
| Mme | Annick Tremblay | En remplacement du directeur général |
| Mme | Joanie Perron | Greffière adjointe |

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est également proposé de présenter les affaires nouvelles avant les projets de résolution émanant des comités généraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
9 SEPTEMBRE 2019**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2019, à 16 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2019, à 16 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2019-301

Rés. 2019-302



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 9 septembre 2019

4.1.1 Convention de service avec la Société d'expansion de Baie-Comeau

Rés. 2019-303

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2019-73 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer la convention de service à intervenir entre la Ville de Baie-Comeau et la Société d'expansion de Baie-Comeau, laquelle est rétroactive au 19 juin 2019 pour une durée indéterminée et remplace toute convention intervenue entre les parties, plus particulièrement celle signée le 4 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Surplus affecté à la réserve d'autoassurance

Rés. 2019-304

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2019-23, d'affecter la somme de 500 000 \$ au fonds d'autoassurance et de puiser ce montant à partir du surplus non affecté au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Appel d'offres 2019-16 - Acquisition d'un système informatique de gestion de suivi véhiculaire

Rés. 2019-305

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2019-02 et d'octroyer le contrat de fourniture d'un système informatique de gestion de suivi véhiculaire à Telus Communications inc. au montant de 10 500 \$, en plus de l'entretien de 21 834,24 \$ annuellement pour les 3 prochaines années, pour un total de 76 002,72 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2019-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 16 septembre 2019

4.2.1 Autorisation de déplacement - Journée de mobilisation sur l'immigration et les relations interculturelles

Rés. 2019-306

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2019-19 et d'autoriser madame Viviane Richard, conseillère municipale, à participer à la Journée de mobilisation sur l'immigration et les relations interculturelles, organisée par l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendra le 11 octobre 2019, à Sherbrooke.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Les frais sont remboursés conformément au Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Nomination au Service de la culture et des loisirs - Commis secrétaire

Rés. 2019-307

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2019-27 afin de procéder à la nomination de madame Lise Laforest au poste de commis secrétaire du Service de la culture et des loisirs, selon la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641 - SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Nomination lieutenant - Service de la sécurité publique - protection incendie

Rés. 2019-308

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2019-28 afin de procéder à la nomination de monsieur Yvan Caron au poste de lieutenant au Service de la sécurité publique - protection incendie, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des pompières et pompiers du Québec, section locale Baie-Comeau, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Autorisation à l'Association des chasseurs et pêcheurs Manic-Outardes de déposer une demande d'aide financière au nom de la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2019-309

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2019-15 et d'autoriser l'Association des chasseurs et pêcheurs Manic-Outardes et son représentant, monsieur Dominick Cuerrier, à déposer toute demande d'aide financière au nom de la Ville de Baie-Comeau dans le cadre du projet « Baie-Comeau, un monde halieutique ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Promesse de vente avec le MERN - Exclusion partie de terrain - Parc industriel Jean-Noël-Tessier

Rés. 2019-310

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2019-92 et d'exclure de la promesse d'achat entre la Ville et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) concernant les terres publiques de l'état, signée le 25 juin



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

2018, une partie du terrain de la phase 2 de l'agrandissement du parc industriel Jean-Noël-Tessier, en vue de l'émission possible d'un bail exclusif pour l'exploitation de substances minérales de surface (BEX) en faveur de l'entreprise Immo Mavric inc., correspondant à 4,7 hectares.

Cette partie est indiquée sur le plan de localisation préparé par le MERN et est située au sud du lot 2 903 894 et au nord du lot 6 154 902.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 État indiquant les immeubles pour lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées

Rés. 2019-311

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2019-26 et d'accepter le dépôt du rapport de l'état des taxes imposées qui n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour les taxes foncières et les droits de mutation, en vertu de l'article 511 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Ordonnance de vente à l'enchère publique

Rés. 2019-312

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par la trésorière lors de la séance tenue le 16 septembre 2019.

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2019-94 et d'ordonner à la greffière, ou son remplaçant, conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, de procéder à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées joint en annexe pour en faire partie intégrante, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, selon les articles 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 6 novembre 2019, à 17 h, à la salle du conseil située au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes

Rés. 2019-313

Considérant que la Ville de Baie-Comeau peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 6 novembre 2019 conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2019-95 et de permettre à la trésorière, madame Jeanie Caron, ou son mandataire, d'acquérir pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, les immeubles devant être vendus pour défaut de paiement des taxes le 6 novembre 2019.

Le mandataire de la Ville ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication et celui-ci ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute dette privilégiée d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.9 Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

Considérant que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions de dollars en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

Considérant qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de sociofinancement « Solidarité GSLR » avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

Considérant que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

Considérant que la poursuite de 96 millions de dollars intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

Rés. 2019-314

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2019-96 et de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

Il est également résolu d'accorder une aide financière de 250 \$ à la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin de l'appuyer dans le cadre de sa campagne de sensibilisation et de financement intitulée « Solidarité GSLR ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Appel d'offres 2019-25 - Financement crédit-bail d'une pelle hydraulique sur roues

Rés. 2019-315

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2019-10 et d'accorder à la compagnie PNC Équipement Finance, représentée par Crédit-bail Spar inc., le contrat de crédit-bail pour l'acquisition d'une pelle hydraulique sur roues au montant de 299 797,60 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2019-25.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et services techniques à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2019-316

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2019-99 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.12 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2019-317

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2019-20 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépense du Service de développement économique et durable de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.13 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2019-318

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2019-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.14 Listes de comptes 2019-24, 2019-25, 2019-26, 2019-27 et 2019-28

Rés. 2019-319

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2019-27 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2019-24, 2019-25, 2019-26, 2019-27 et 2019-28 pour les périodes 24, 25, 26, 27 et 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

Aucune résolution n'est adoptée sous ce point.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Rapport du maire sur les faits saillants des états financiers 2018

Rés. 2019-320

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2019-24 et d'accepter le dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

6.2 Rapport financier et rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2018

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'accepter pour dépôt le rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2018 de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement

Le conseiller Sylvain Girard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement.

Ce règlement est modifié afin que les employés puissent utiliser leur véhicule personnel lors de déplacements à l'extérieur de la région en tout temps, peu importe qu'il y ait des voitures de location disponibles. Également, il y a lieu de modifier l'indemnité afin de s'ajuster aux changements du Conseil du trésor.

7.2 Projet de règlement concernant le programme Rénovation Québec, phase XI

Le conseiller Mario Quinn donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant le programme Rénovation Québec, phase XI.

La Société d'habitation du Québec a instauré un programme cadre « Rénovation Québec » pour appuyer les municipalités qui veulent se doter de programmes visant l'amélioration des logements et du milieu bâti dans les secteurs résidentiels dégradés.

Le gouvernement du Québec met à la disposition de la Ville une enveloppe budgétaire de 158 500 \$ dans le cadre de ce programme. Cet investissement implique une participation financière de la Ville de 158 500 \$, pour un budget total du programme de 317 000 \$.

7.3 Projet de règlement pour programme Rénovation Québec, phase XI - Emprunt de 317 000 \$

La conseillère Martine Salomon donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement pour le programme Rénovation Québec, phase XI, décrétant un emprunt de 317 000 \$.

Ce règlement est adopté afin que la Ville participe au programme Rénovation Québec dans le but de stimuler la revitalisation dans certains secteurs résidentiels. Ce programme sera financé par règlement d'emprunt et la Société d'habitation du Québec participera financièrement, en parts égales avec la Ville, pour une somme de 158 500 \$.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

Rés. 2019-321

Rés. 2019-322



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Projet de règlement concernant le programme Rénovation Québec, phase XI

Rés. 2019-323

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant le programme Rénovation Québec, phase XI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Projet de règlement pour programme Rénovation Québec, phase XI - Emprunt de 317 000 \$

Rés. 2019-324

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter pour dépôt le projet de règlement pour programme Rénovation Québec, phase XI, décrétant un emprunt de 317 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2019-985 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement afin de spécifier les zones de 30 km/h dans les zones scolaires et les zones de parcs publics et de terrains de jeux;

Considérant qu'il y a lieu d'enlever la mention de la SDC du Plateau et de la SDC place La Salle et de les remplacer par centre-ville du Plateau et centre-ville place La Salle;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 26 août 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2019-325

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2019-985 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2019-986 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau afin d'ajouter les frais de paiement des constats d'infraction par Internet avec l'application Constats Express;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs du centre de ski du Mont Ti-Basse;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 26 août 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2019-326

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

D'adopter le Règlement 2019-986 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Règlement 2019-987 modifiant le Règlement 2018-951 concernant les terrains de maisons mobiles de la Ville de Baie-Comeau

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au Règlement 2018-951 concernant les terrains de maisons mobiles de la Ville de Baie-Comeau;

Considérant qu'un avis de motion du règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 26 août 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2019-327

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter le Règlement 2019-987 modifiant le Règlement 2018-951 concernant les terrains de maisons mobiles de la Ville de Baie-Comeau.

Le conseiller Réjean Girard demande le vote sur ce projet de résolution.

Se prononcent en faveur les conseillères Viviane Richard et Martine Salomon ainsi que les conseillers Sylvain Girard, Alain Charest, Mario Quinn, Alain Chouinard et Onil Lévesque.

Se prononce contre le conseiller Réjean Girard.

En faveur : 7
Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

9.4 Règlement 2019-988 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau

Considérant que la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal est entrée en vigueur le 5 décembre 2014 a un impact sur les dispositions du régime de retraite;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau, les syndicats ainsi que l'association du personnel cadre ont conclu des ententes respectant les obligations de la loi;

Considérant que ce règlement remplace le Règlement 2002-635 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau et ses amendements;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 26 août 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2019-328

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter le Règlement 2019-988 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2019-329

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

D'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, et ce, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2019-330

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 21 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**YVES MONTIGNY
MAIRE**

**JOANIE PERRON
GREFFIÈRE ADJOINTE**